



Chaire de recherche
sur la démocratie et les institutions
parlementaires

Capsule de recherche

La charge de travail des députés depuis la Révolution tranquille

Par Rébecca Morency
Novembre 2011

Une des tâches des députés est de garder le contact avec ses commettants, notamment en se consacrant à la gestion de cas problématiques. Les demandes des citoyens sont de nature très diverse. En raison de la complexité croissante de l'appareil étatique et des services publics, il serait fort possible que le nombre de demandes acheminées aux députés augmente par rapport au niveau des années 1960.

Grâce aux données recueillies en 2011 par le biais d'un questionnaire auquel ont répondu 58 députés de l'Assemblée nationale, nous pourrions comparer le niveau de sollicitation des députés avec celui d'il y a 40 ans, tel qu'établi par Gélinas (1969). Nous verrons ensuite quels changements sont survenus concernant la nature des demandes et les moyens mis à la disposition des élus pour les aider à répondre à la sollicitation à laquelle ils doivent faire face.

Dans les années 1960, Gélinas (1969) a administré un questionnaire que 41 élus de l'Assemblée nationale ont complété. Il a établi une moyenne de demandes reçues par les députés québécois au bureau de circonscription et au bureau du Parlement selon le parti auquel il appartient. Les résultats, présentés au tableau 1, indiquent que les élus reçoivent plus de demandes à leur bureau de comté, et que les députés du

Parti libéral, formant alors le gouvernement, traitent beaucoup plus de requêtes que ceux siégeant pour l'Union nationale, unique parti d'opposition à l'époque. De plus, le tableau 1 démontre que

« les députés de façon générale accueillent les électeurs surtout à leur bureau de comté et que c'est à ce bureau également qu'ils reçoivent le plus grand nombre d'appels téléphoniques. Par ailleurs, c'est surtout vers le bureau du Parlement qu'est acheminé le courrier. Il faudrait donc conclure que les rapports du parlementaire avec les électeurs sont apparemment plus absorbants et intimes au niveau du comté. » (Gélinas 1969 : 90)

Tableau 1
Moyenne par député par parti du nombre de personnes accueillies, de lettres et d'appels téléphoniques reçus par semaine (Gélinas, 1969)

	Personnes	Lettres	Appels
Parti libéral			
Au bureau du Parlement.....	17	70	48
Au bureau de comté.....	79	44	74
Union nationale			
Au bureau du Parlement.....	6	22	14
Au bureau de comté.....	30	19	43

Reprises en 2011, les évaluations faites par les députés de la sollicitation à laquelle ils doivent répondre révèlent plusieurs choses. Tout d'abord, il faut mentionner l'ajout d'une catégorie « courriel » afin de mieux refléter la réalité. En effet, le courriel est sans contredit devenu un moyen de communication très populaire au détriment des autres, plus traditionnels, comme les lettres, le déplacement en personne ou même le téléphone. De plus, comme le paysage politique québécois a changé depuis les années 1960 et qu'il n'y a plus seulement deux partis représentés à l'Assemblée nationale, les comparaisons se font désormais entre les députés du gouvernement et ceux de l'opposition.

Tableau 2
Moyenne par député selon leur statut du nombre de personnes accueillies, de lettres, d'appels téléphoniques et de courriels reçus par semaine en 2011

	Personnes	Lettres	Appels	Courriels
Gouvernement				
Au bureau du Parlement.....	0	5	4	10
Au bureau de comté.....	11	18	41	47
Opposition				
Au bureau du Parlement.....	2	14	9	26
Au bureau de comté.....	11	17	36	56

Au sujet des données obtenues en 2011, il est intéressant de noter la marge qui existe entre les demandes acheminées au Parlement et au bureau de comté. Les demandes reçues au bureau de la colline parlementaire ne constituent que 14% du volume total pour les députés ministériels, et 15% pour les députés de l'opposition. De plus, les élus du Parti libéral du Québec sont généralement moins sollicités par leurs commettants que ceux des autres partis, surtout au Parlement. L'écart est cependant plus mince entre les députés du gouvernement et les autres lorsqu'il s'agit des demandes faites au bureau de comté. Le bureau de circonscription demeure encore le lieu privilégié par les commettants pour acheminer leurs demandes, et c'est là le seul rapprochement que l'on peut faire avec les conclusions de Gélinas.

Bien entendu, il y a plusieurs autres remarques à faire sur ce tableau, mais elles témoignent toutes d'une évolution certaine par rapport aux années 1960. Par exemple, le nombre de demandes aux députés gouvernementaux a chuté drastiquement, tandis que celles faites aux députés de l'opposition ont augmenté sensiblement. Ces derniers sont désormais plus sollicités que leurs collègues du gouvernement, alors que c'était la situation inverse qui prévalait il y a 50 ans. Dans toutes les situations, il y a moins de personnes accueillies, moins de lettres envoyées et moins d'appels reçus. Cependant, il ne faut pas oublier de comptabiliser les courriels, qui sont le moyen de communication le plus populaire en 2011, ce qui atténue

quelque peu la constatation de diminution des demandes dans les autres catégories. Toutefois, même en additionnant les messages électroniques reçus par les députés, la sollicitation des élus gouvernementaux chute de façon considérable (baisse de 86% au Parlement et de 41% au bureau de comté), tandis que celle de l'opposition augmente de 22% à l'Assemblée nationale et de 27% en circonscription. Ainsi, les demandes sont désormais moins nombreuses pour les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement que pour les autres, quoique la différence soit très mince au niveau du bureau de circonscription.

Il faut cependant noter que la nature des demandes des citoyens a également évolué depuis les trente dernières années. Au Québec, Gélinas (1969) a tenté de savoir quelles étaient les principales raisons qui poussaient les citoyens à s'adresser à leur député. Comme en témoigne le tableau 3, il appert que le rôle de représentant de sa circonscription était à l'époque davantage associé à celui d'intermédiaire portant sur des biens que sur des idées ou des opinions.

Tableau 3
Motifs qui amènent les électeurs à s'adresser aux parlementaires (Gélinas, 1969 : 87)

	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	Total
Demander des informations	13	15	6	34
Corriger une erreur administrative	6	10	12	28
Donner des renseignements	0	2	5	7
Obtenir des biens et des services	23	13	10	46
Demander des emplois dans le secteur public	7	7	12	26
Faire des suggestions	0	2	3	5

En reprenant les mêmes catégories que Gélinas en 2011 (tableau 4), les résultats obtenus sont bien différents. Regroupant plus de 30% des réponses totales en 1969 et en 2011, on y constate que le rôle de représentant est demeuré relativement stable pendant les deux périodes. Avec 22% comparativement à

16%, le rôle de législateur semble plus important en 2011 qu'en 1969. Il en est de même en ce qui concerne le rôle de contrôleur du gouvernement. Ces changements se sont particulièrement faits au dépend des rôles de défendre ses idées personnelles et d'être le porte-parole de groupes ou de corps intermédiaires. De plus, les demandes pour des emplois dans le secteur public ont complètement disparu.

Tableau 4
Motifs qui amènent les électeurs à s'adresser aux parlementaires en 2011

	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	Total
Demander des informations	16	25	13	54
Corriger une erreur administrative	29	16	9	54
Donner des renseignements	4	3	4	11
Obtenir des biens et des services	13	12	21	36
Demander des emplois dans le secteur public	0	0	0	0
Faire des suggestions	1	1	7	9

Pour relativiser encore plus les résultats obtenus, il ne faut pas passer sous silence toute l'aide que peuvent maintenant obtenir les députés de la part de leur personnel, tant au Parlement que dans leur comté. Chaque élu de l'Assemblée nationale reçoit en moyenne 113 000\$ pour l'embauche de personnel politique (Docherty 2005 :76) et ont à leur service exclusif environ quatre employés à temps plein, dont trois dans leur circonscription. Ces données valent aussi bien pour les membres de l'opposition et ceux du gouvernement, selon les résultats que nous avons obtenus.

Le soutien qu'apportent ces employés est précieux, puisqu'ils règlent la majorité des dossiers pour 63% des 24 répondants du gouvernement et pour 55% des 33 membres de l'opposition. Ainsi, même dans les cas où il y a eu une augmentation du nombre de cas à traiter, le député concerné ne voit pas personnellement à toutes les demandes. À l'époque où Gélinas faisait son étude, les membres de

l'Assemblée nationale ne disposaient d'aucun budget pour engager du personnel ni des mêmes moyens technologiques, ce qui rendait la tâche de répondre à toutes les demandes d'autant plus ardue et accaparante.

Ainsi, comparativement aux années 1960, les députés du gouvernement doivent gérer moins de demandes de leurs commettants, tandis que ceux de l'opposition en reçoivent plus. Autrefois de loin les plus achalandés, les bureaux des élus gouvernementaux sont désormais moins occupés que ceux de leurs collègues de l'opposition. La nature des demandes ont également évolué, passant d'obtenir des biens et services à demander des informations et corriger une erreur administrative. Les moyens disponibles pour les députés ont aussi connu leur lot de changement. De l'avènement du courrier électronique au budget pour engager du personnel politique, les élus ont désormais la tâche plus facile pour ce qui est de répondre aux demandes des citoyens, et ils s'impliquent personnellement dans moins de la moitié des cas pour la plupart. Ainsi, notre hypothèse de départ supposant que la charge de travail des députés ait augmenté depuis la Révolution tranquille est infirmée. Tout de même, cette baisse des demandes dans le cas du gouvernement et cette hausse tout de même modeste pour l'opposition sont surprenantes. Peut-être est-ce parce que les citoyens s'adressent de plus en plus directement à l'administration publique pour leurs préoccupations, ou peut-être sont-ils plus en mesure de régler eux-mêmes leurs problèmes grâce aux moyens mis à leur disposition.

Résumé

- Les **députés du gouvernement** reçoivent beaucoup **moins de demandes** de citoyens qu'il y a 40 ans.
- Les **députés de l'opposition** doivent traiter **plus de demandes** de citoyens que ceux d'il y a 40 ans.
- Dans les années 1960, les citoyens s'adressaient à leur représentant surtout pour obtenir des biens ou des services, tandis qu'aujourd'hui, ils le font davantage pour demander des **informations** ou corriger **une erreur administrative**.
- Les élus d'aujourd'hui disposent **d'un budget** avec lequel ils engagent en moyenne 4 employés pour les aider personnellement. Ceux des années 1960 ne pouvaient pas compter sur une telle somme.
- Dans la plupart des cas, **le personnel politique** règle de façon autonome plus de la moitié des demandes reçues.

Suggestions de lectures

Buck, J. Vincent et Bruce E. Cain, "British MPs in Their Constituencies", *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 15, No. 1, 1990, pp. 127-143.

Clarke, Harold D., Richard G. Price et, Robert Krause, "Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses", *Revue canadienne de Science politique*, Vol.8, No.4, 1975, pp.521-542.

Docherty, David Campbell, *Legislatures*, Vancouver, UBC Press, 2005.

Gélinas, André, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1969.